

Les membres du comité des finances ont pu entendre des ministériels ainsi que l'ancien président de la Commission de lutte contre l'inflation, qui a été l'un des premiers à le dire, affirmer publiquement et en privé qu'il était regrettable que le gouvernement n'ait pas décidé un blocage immédiat au lieu d'opter pour ce programme au ralenti qu'il a mis en vigueur et qui, pour être franc, a gâché toute l'affaire. On aurait pu s'en sortir, mais ce programme, tel qu'il a été appliqué, va à vau-l'eau depuis plusieurs mois et plus tôt le gouvernement s'en débarrassera, mieux ce sera, car tout ce qu'il fait, c'est pousser les Canadiens à investir davantage aux États-Unis, au lieu d'investir chez eux.

Prenez les grosses sociétés immobilières canadiennes. Elles investissent des millions de dollars canadiens aux États-Unis et cela dure depuis deux ans. Pourquoi? Parce que nous avons un régime fiscal des plus défavorables pour ce qui est des affaires et des profits. Nous avons dix fois trop de règlements fiscaux, depuis ceux du gouvernement fédéral jusqu'à ceux des provinces et des municipalités. Quant à moi, ce sont les provinces et les municipalités qui sont responsables des problèmes de développement urbain. C'est un fait reconnu, notoire et c'est loin d'être à notre honneur.

● (1622)

Si des projets immobiliers doivent être entrepris, qu'il s'agisse de projets résidentiels, commerciaux ou industriels, il faudra aux responsables jusqu'à cinq ans pour traverser la jungle presque impénétrable d'un méli-mélo de règlements stupides dans bien des cas. Pendant tout ce temps, ils paieront, bien sûr, des impôts et de l'intérêt. Aux États-Unis, par contre, cela prend deux ans au minimum. Cela peut prendre trois ans, mais la différence reste significative. Nos grands lotisseurs industriels et commerciaux savent vite qu'elle est la réponse et où ils vont investir leur argent. C'est là la différence. Nous n'avons pas à nous en faire, ils vont quand même payer des impôts. La loi de l'impôt sur le revenu frappera ces profits. Le public ne sera pas exploité ou rien du genre.

Il est grand temps que ce programme prenne fin. L'indice des prix le mois dernier s'établissait à 9.5. Avant deux mois, il dépassera 10. Quand nous inclurons les augmentations des prix pour les produits pétroliers d'ici le milieu de l'été, il dépassera 10. L'indice sera remonté dans les deux chiffres.

Les contrôles des salaires et des prix sont aussi efficaces qu'un combat d'épée avec des glaçons au beau milieu de l'été. J'ai signalé au début le seul bon point que je vois dans ce bill. M. Tansley, le directeur actuel, était au comité qui a étudié le budget supplémentaire en novembre 1976. Je lui ai dit, comme en fait foi la page 6:22 du compte rendu des délibérations:

Monsieur Tansley, j'aimerais parler, en particulier, des conséquences juridiques de vos ordres ou des décisions ou recommandations de la Commission de lutte contre l'inflation. Vos ordres ne modifient aucun contrat, n'est-ce pas? Ils portent simplement sur une diminution des taux de rémunération pour la durée du contrat ou de la convention, quelle qu'elle soit. Si, par exemple, on décidait en juin 1977, de supprimer entièrement le programme de contrôle des prix, tous ces contrats surgiraient comme autant de champignons et leur taux serait en vigueur. Il s'ensuit que tous les contrats que nous envisageons actuellement constituent une bombe à retardement en ce qui a trait aux prix ainsi qu'aux taux de rémunération futurs.

De plus en plus, vous en conviendrez, les contrats que l'on vous soumet sont des contrats biennaux et triennaux. Vous pouvez bien en réduire le tarif. Toutefois, la date de suppression de ce programme, ou du moins la date à laquelle il serait politiquement avantageux de le supprimer, ne saurait tarder à arriver. A ce moment, il nous faudra apporter de très sérieuses mesures

correctives, étant donné que vous n'avez pas le pouvoir de modifier les termes des contrats qui vous sont soumis.

M. TANSLEY: A mon avis, vos préoccupations sont justifiées, mais je ne crois pas être bien placé, de par mes fonctions, pour en dire beaucoup plus.

Je puis dire entre parenthèses que je l'ai confirmé dans les réunions qui ont suivi avec le ministre d'alors. En ce qui concerne l'article 5 du bill actuel, et son application au contrôle des prix et des salaires, je reconnais qu'il devrait y avoir une modification légale à tout accord négocié sur les conditions de travail et les rémunérations, dans la mesure où celles-ci ont été modifiées par la Commission anti-inflation ou par le directeur, afin qu'elles ne constituent pas seulement une réduction munie du pouvoir des bombes à retardement.

Comme mes collègues l'ont fait remarquer, la première partie du bill est une application rétroactive d'une recommandation qu'a faite la CLI à la requête du gouvernement. Je n'aime pas la rétroactivité de l'article 1 et de l'article 8. Le gouvernement avait l'occasion de modifier la loi et l'a fait, et c'est pourquoi j'estime que cette mesure n'est pas admissible. Je trouve quant à moi que le programme de lutte contre l'inflation sous sa forme actuelle doit être supprimé. Pour commencer, il n'était déjà pas souhaitable, mais il a à présent un effet des plus néfastes sur notre économie et plus vite nous nous en débarrasserons mieux cela vaudra pour nous.

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, comme le hansard en fait foi, je suis depuis le début contre le programme de contrôle des prix et des salaires que nous a imposé le gouvernement.

M. Stevens: Et vous avez voté pour cela deux fois.

M. Hogan: J'ai voté pour des contrôles de prix sélectifs.

M. Stevens: Vous avez voté en sa faveur deux fois.

M. Hogan: Voulez-vous faire notre intervention maintenant, Sinc?

M. Stevens: Quand vous aurez terminé.

M. Hogan: L'intervention disgracieuse du prétendu critique financier, qui je crois était autrefois président d'une banque de l'Ouest et qui maintenant verse des larmes sur le sort des chômeurs du pays, et qui prétend que j'ai voté personnellement pour le contrôle des prix et des salaires que nous a imposé le gouvernement, est une déformation complète des faits, et ce qu'il dit est faux.

Comme tout le monde à la Chambre et comme tout le pays le sait, aux élections de 1972 et de 1974, mon parti s'est montré en faveur du contrôle sélectif des prix, et nous continuons à en être convaincu, comme l'a dit à la Chambre hier notre chef, lorsqu'il a cité en exemple les hypothèques, les automobiles, et d'autres secteurs particuliers de l'économie; que nous soyons élus ou dans l'opposition, nous continuerons à demander un contrôle sélectif des prix, qui peut vraiment aider à remédier à l'instabilité des prix et à l'inflation de l'économie par les prix. Or, ce qu'a imposé le gouvernement au pays était totalement différent.

Le gouvernement a exercé un contrôle des salaires presque total, mais s'est montré beaucoup plus large sur le contrôle des prix. Les prix des importations et autres denrées qui sont importantes pour les familles ordinaires sont exemptées de tout contrôle. C'est ce qui a conduit le Nouveau parti démocratique à s'opposer au contrôle des prix et des salaires. Nous le répétons sans cesse, et les Canadiens devraient bien s'en souve-